

# ACTION URGENTE

## DES JOURNALISTES SE TROUVENT TOUJOURS EN DÉTENTION APRÈS AVOIR FINI DE PURGER LEUR PEINE

Les journalistes Mohammed al Salahi et Mohammed al Junaid sont maintenus en détention par les autorités houthies *de facto* à Hodeidah, au Yémen, bien que leurs peines aient expiré le 20 juin 2022 et le 13 juillet 2022 respectivement. Depuis leur arrestation en 2018, ces journalistes ont été soumis à une série de violations flagrantes des droits humains, notamment une disparition forcée, des actes de torture et d'autres formes de mauvais traitements, telles que des passages à tabac, et une privation du droit d'accéder à leur avocat. Amnesty International exhorte les autorités houthies *de facto* à libérer Mohammed al Salahi et Mohammed al Junaid sans délai. D'ici à leur libération, ils doivent être protégés contre la torture et d'autres formes de mauvais traitements.

**PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS**

**Porte-parole d'Ansurallah**

Mohamed Abdelsalam

Courriel : [mdabdalsalam@gmail.com](mailto:mdabdalsalam@gmail.com)

Twitter : @abdusalamsalah

Monsieur,

J'ai appris avec inquiétude que les journalistes **Mohammed al Salahi** et **Mohammed al Junaid** se trouvent toujours au centre de détention des Services de sécurité et de renseignement à Hodeidah, au Yémen, bien qu'ils aient fini de purger leurs peines de prison en juin et juillet 2022.

Mohammed al Salahi et Mohammed al Junaid ont été soumis à une arrestation arbitraire par les forces houthies de sécurité et de renseignement à Hodeidah en octobre et novembre 2018 respectivement. Mohammed al-Salahi a fait l'objet d'une disparition forcée pendant les cinq premiers mois de sa détention. D'après son avocat, il a été roué de coups lors d'interrogatoires et suspendu au plafond au moyen de menottes pendant que les membres des forces de sécurité le frappaient au niveau des testicules. Les interrogatoires se sont étalés sur deux mois, étaient menés quotidiennement et duraient cinq à six heures chaque jour. Mohammed al Salahi a été contraint à signer, les yeux bandés, une déclaration rédigée par les forces de sécurité. Bien qu'il ait nié devant le procureur les aveux faits sous la torture, le procureur n'a pas enquêté sur ses allégations de torture et a retenu les aveux extorqués sous la contrainte.

Le 18 décembre 2018, le parquet pénal spécial à Hodeidah a inculpé Mohammed al Junaid et Mohammed al Salahi de « communication avec des personnes qui servent les intérêts de l'ennemi » et de « transmission d'information sur des sites militaires ». Le 28 juin 2022, Mohammed al Salahi et Mohammed al Junaid ont été déclarés coupables d'espionnage et d'avoir prêté assistance aux « agresseurs saoudiens et émiriens », et condamnés à des peines d'emprisonnement de trois ans et huit mois. Ils auraient dû être libérés le 20 juin et le 13 juillet 2022 respectivement.

Durant l'incarcération de ces deux hommes, leur avocat a seulement obtenu la permission de leur rendre visite une fois en novembre 2019, et d'assister à l'audience de l'accusation à Sanaa, la capitale, le 18 décembre 2019.

**Nous demandons aux autorités houthies de facto de libérer immédiatement et sans condition Mohammed al Junaid et Mohammed al Salahi. D'ici à leur libération tant attendue, les autorités doivent veiller à ce que les deux journalistes soient protégés contre la torture et d'autres formes de mauvais traitements, que les allégations de torture formulées par Mohammed al Salahi fassent de toute urgence l'objet d'une enquête efficace et impartiale, et que les responsables présumés soient traduits en justice dans le cadre de procès équitables.**

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma très haute considération.

## COMPLÉMENT D'INFORMATION

Toutes les parties au conflit qui se déroule au Yémen notamment les forces houthies, le gouvernement yéménite, la coalition dirigée par l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis, ainsi que les forces yéménites soutenues par les Émirats, procèdent à des détentions arbitraires, des disparitions forcées, des actes de torture et d'autres formes de mauvais traitements, ainsi que de procès iniques.

Ces huit dernières années, Amnesty International [a recueilli](#) des informations sur les cas d'au moins 75 journalistes, défenseur·e·s des droits humains, universitaires et autres personnes perçues comme étant des opposants ou exprimant des critiques, à qui les autorités houthies *de facto* ont infligé une détention arbitraire, des actes de torture et autres mauvais traitements, une disparition forcée ou un procès inique pouvant donner lieu à une condamnation à mort. Ces 75 personnes avaient toutes été ciblées pour avoir fait leur travail ou exercé leurs droits humains de manière pacifique, y compris leurs droits à la liberté d'expression, d'association et de conviction.

En janvier 2022, les autorités houthies *de facto* ont [mené des descentes](#) dans au moins six stations de radio de Sanaa et les ont fermées. Le propriétaire de la station de radio Sawt al Yemen a fait appel de la fermeture de celle-ci devant le tribunal de Sanaa chargé du journalisme et de l'édition, et il a obtenu en juillet une décision judiciaire en faveur de sa réouverture. Pourtant, le 11 juillet, les forces de sécurité ont fait irruption dans la station. Elles l'ont à nouveau fermée et ont confisqué ses équipements de diffusion.

Durant la pandémie, les conditions de vie dans les prisons et les centres de détention gérés par les Houthis, notamment la surpopulation massive dans les cellules, le manque d'accès aux soins, à une nourriture suffisante, à de l'eau propre et à des installations sanitaires ont concouru à la propagation du COVID-19, exposant ainsi les détenu·e·s à d'importants risques pour leur santé. Les différentes parties au conflit n'ont pas pris les mesures nécessaires pour protéger les détenu·e·s et ralentir la diffusion du virus dans les prisons et les centres de détention, par exemple en fournissant des masques et d'autres produits d'hygiène.

Le gouvernement yéménite reconnu par la communauté internationale a par ailleurs harcelé, menacé et détenu arbitrairement des défenseur·e·s des droits humains et d'autres militant·e·s. En 2022, Amnesty International a [recueilli des informations](#) sur les cas de trois journalistes poursuivies à Taizz et Hadramout par les autorités judiciaires du gouvernement yéménite reconnu sur la scène internationale, pour avoir publié des contenus critiques à l'égard de représentants de l'État et d'institutions publiques.

Précédemment, les forces des Émirats arabes unis et les groupes armés alliés au gouvernement yéménite dans le sud du pays se sont rendus responsables [d'arrestations arbitraires et de disparitions forcées](#). En mai 2018, Amnesty International a exposé de manière détaillée les cas de 51 hommes détenus dans un réseau de prisons secrètes par des forces émiriennes et yéménites opérant en dehors du contrôle du gouvernement yéménite, dont des personnes détenues entre mars 2016 et mai 2018.

**LANGUE À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS** : anglais, arabe

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

**MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 11 juillet 2023**

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

**PRÉNOMS, NOMS ET PRONOMS À UTILISER** : Mohammed al Salahi (il) et Mohammed al Junaid (il)